



# QUIÉRY-LA-MOTTE

## FLASH INFOS



### Un point du conseil municipal du 20 décembre 2022



#### Projet d'éoliennes du parc de LA VALLEE DE L'ESCREBIEUX.

Le conseil municipal s'est prononcé suite à l'enquête publique qui a eu lieu entre le **07 novembre au 07 décembre 2022**

Résultat du vote : Avis défavorables 10 ; avis favorables 4

### Fermeture de la mairie du 26 au 30 décembre

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Frédéric HUMEZ : 06 07 19 38 99
- Jacques GOLAWSKI : 07 68 47 48 11
- Nadine DEJAIGHER : 06 71 57 08 72
- Geneviève ZAJAC : 06 71 03 63 13
- Bernard GODAR : 06 08 23 16 60

### Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Plusieurs d'entre vous nous ont demandé des horaires fixes, aussi le conseil municipal a opté pour les horaires suivants à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023** :

- Du lundi au vendredi : 11h - 12h30

et aussi :

- Le mardi de 16h30 - 18 h
- Le mercredi de 16h30 - 19h
- Sur rendez-vous à prendre par téléphone ou par mail.

### Vœux du maire

Vous êtes cordialement invités aux vœux du maire qui auront lieu, nous l'espérons enfin cette année, le :

**Dimanche 8 janvier 2023**

Rendez-vous à la salle J. Brel à 10h30

Nous vous attendons nombreux !

Le comité des fêtes remettra les prix pour le concours photos dont la thématique était « les animaux de Quiéry ».



## Ramassage sapins



Comme l'an dernier, préparez vos sapins ! Les rois des forêts pourront être déposés place du 19 mars, à côté du conteneur du relais dans l'espace qui sera matérialisé :

**Du 9 au 16 janvier 2023**

Une opération qui permettra de recycler votre sapin pour le transformer en compost. Une nouvelle vie l'attend ! Quelques règles sont à respecter : déposez, place du 19 mars, uniquement les sapins naturels, sans décoration, sans neige artificielle, sans sac à sapin et pied divers.

Merci

## Recensement du 19 janvier au 18 février 2023

**Notre commune est concernée par le recensement. C'est un acte civique, obligatoire et gratuit.**

Deux agents ont été recrutés et passeront dès les deux premiers jours pour vous donner les codes et renseignements pour remplir le questionnaire en ligne. C'est simple et rapide : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice d'information, et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

Pour plus d'infos : <https://le-recensement-et-moi.fr/>



## Le recensement de la population, c'est utile !



Le recensement permet de connaître le **nombre de personnes vivant dans chaque commune.**



Ses résultats déterminent la **participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster **l'action publique** aux besoins de tous, en matière **d'équipements collectifs** (écoles, maisons de retraite) ou de **transports à développer.**

**Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !**